

Formulaire

Signature de l'intéressé(e)

Dossier de recrutement d'un agent temporaire vacataire (ATV)

(limité à 96 heures TD dans l'établissement)

(décret n°87.889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions du recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur modifié par le décret n°2015-527 du 12 mai 2015)

Périmètre d'application :
« SCC et composantes »

Domaine : RH

Processus : Recruter le personnel vacataire

> SCC-RH-FE-002-02 2 pages

Les agents temporaires vacataires sont : -les étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme du 3 ^{ème} cycle de l'enseignement supérieur, -les retraités n'ayant pas atteint la limite d'âge (voir tableau) lors du service réalisé.				
Composantes dans lesqu	elles vous intervenez et nombre d'h	eures prévisionnelles:		
	HE HE 1er recrutement en tant que ATV		ıniversitaire :/ ement	
Etat civil :	<u>_</u>	iseignement		
_	-	Duá na nac		
	age : Prénoms :			
Lieu de naissance : Nationalité :				
Situation familiale : \square Cé	élibataire 🗌 Concubin(e) 🔲 Pacs	é(e) 🗌 Marié(e) 🗌 Divorcé(e)	☐ Séparé(e) ☐ Veuf (ve)	
Date de naissance :// Numéro de sécurité sociale : clé :				
Adresse personnelle :				
Téléphone :	Adresse électr	onique :		
		ofessionnelle		
☐ Étudiant inscrit en 3èm	cvcle (doctorat)			
Les contractuels doctorants ne peuvent pas être recrutés en qualité d'agents temporaires vacataires, conformément				
		es en quante à agents temporanes	vacataires, comormement	
à leur statut (Article 5 du décret 2009-464 du 23 avril 2009)				
Retraité n'ayant pas atteint la limite d'âge* (voir tableau) lors du service réalisé				
* Conformément au décret du 30 novembre 2011, la limite d'âge est fixée comme suit :				
	Année de naissance des agents cor			
	Avant le 1er juillet 1951	65 ans		
	Du 1er juillet 1951 au 31 décembre 195			
	1952 1953	65 ans et 9 mois 66 ans et 2 mois		
	1954	66 ans et 7 mois		
	A compter de 1955	67 ans		
	eprendre une activité professionnelle fectuer un cumul d'activité.	e, doit s'assurer auprès de sa caiss	e de retraite des conditions	
Je m'engage à intervenir	dans une seule composante de l'UPE	C ou à défaut, à signaler mes diffé	erentes interventions au	
	de service prévisionnel (SCC-RH-FE-0	_		
	ac service previsionner (see KITTE 0	asponiate sur intranct, que j	e remettials aux unicicilles	
composantes.	c	and Planmann Parassianala de la		
dessus, et je m'engage à	certifie signaler toute modification qui inte	sur i nonneur i exactitude des rviendrait dans ma situation au col	renseignements portes ci- urs de l'année universitaire.	
Fait le	à	7		

Procédure à suivre

- Veuillez retourner le dossier de recrutement à votre composante avant votre prise de fonction, accompagné des pièces suivantes :
 - un RIB + demande de domiciliation bancaire (document joint)
 - une photocopie de votre pièce d'identité recto/verso
 - une photocopie de votre carte vitale ou une photocopie de l'attestation de d'assurance maladie Les photocopies ou scan des documents doivent être lisibles et si possible en couleur.
- Veuillez joindre avant le début des enseignements, les éléments suivants en fonction de votre situation :

Etudiant de 3 ^{ème} cycle (doctorat)	- Certificat de scolarité et photocopie de votre carte étudiant	
	Pour les étudiants étrangers originaires d'un pays non membre de l'espace économique européen :	
	- une copie de votre carte de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant »	
	Pour les étudiants de nationalité algérienne :	
	- une autorisation de travail délivrée par la DDTE (Direction Départementale du travail et de l'Emploi)	
Retraité	- Titre de pension (service public) ou notification de retraite (régime privé).	

Pour un renouvellement :

- les justificatifs de situation (cités dans le cadre ci-dessus) sont systématiquement requis.
- les autres documents doivent être uniquement transmis en cas de changement.

NB : Attention les dossiers non actifs depuis deux ans sont systématiquement supprimés des fichiers de paie par la TG et doivent faire l'objet d'une nouvelle prise en charge

TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAINERA UNE IMPOSSIBILITÉ DE PAIEMENT